

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Création d'un service commun Finances/Contrôle de gestion avec la CCEPC (Rap. M. le Maire)
- b) Cession d'un terrain constructible rue des forges à la CCEPC (Rap. Mme HEURTAUX)
- c) Cession maison 44, rue Jean-Jacques Rousseau (Rap. Mme HEURTAUX)
- d) Créations modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- e) Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique (Rap. M. RODRIGUES)
- f) Décision modificative n° 4 –Exercice 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
- g) Attribution de subventions (Rap. M. RODRIGUES)

3-AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Frais de scolarité des élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Epernay (Rap. Mme LOYAUX)
- b) Don de mobilier communal réformé de la Ville d'Epernay à la Communauté de Communes de l'ASFELDOIS (Rap. Mme LOYAUX)

4-ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat pour les séances cinématographiques « Connaissance du Monde » (Rap. M. MARECHAL)
- b) Convention de mise à disposition du piano et du foyer du théâtre Gabrielle-Dorziat à l'école Intercommunale de Musique d'Epernay et sa région (Rap. M. MARECHAL)
- c) Préfiguration du contrat territoire lecture – demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
- d) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation théâtrale « La seule certitude que j'ai, c'est d'être dans le doute » (Rap. M. MARECHAL)
- e) Règlement du marché dominical de la Place Auban-Moët (Rap. M. FROMM)

- f) Signature de la convention groupement territorial pour un service public de l'orientation en Champagne-Ardenne « Orientation pour toutes et tous » sur le territoire d'Epernay et sa région (Rap. M. MARANDON)
- g) Approbation du dossier de demande de classement en catégorie II de l'Office de Tourisme « Epernay Pays de Champagne » (Rap. M. MOITTE)

5-CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Approbation du projet de modifications du Plan Local d'Urbanisme (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Majoration de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)

6-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4976

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 à 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4977

**2a-CREATION D'UN SERVICE COMMUN
FINANCES/ CONTROLE DE GESTION AVEC LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 16 septembre 2013,

Considérant que la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales a modifié le régime juridique de la mutualisation des services entre communes et communauté,

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de cet EPCI peuvent mettre en place des services communs, notamment pour ce qui concerne les services fonctionnels,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne se sont rapprochées afin de créer un service commun Finances / Contrôle de gestion qui permettrait aux deux collectivités de mettre en commun leurs ressources humaines, et par là même de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions, dans le respect de leurs compétences respectives,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un service commun Finances / Contrôle de gestion entre la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

APPROUVE les termes de la convention précisant les modalités de fonctionnement de ce service et les conditions de mise à disposition des personnels communaux concernés,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 6419 020 5FI507 PAIE (Service financier) et sur le compte 6419 020 DCG503 PAIE (Service contrôle de gestion) du budget.

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 à 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4978

**2b-CESSION D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE SITUÉ
RUE DES FORGES A EPERNAY AU PROFIT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de France Domaine, en date du 19 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 16 septembre 2013,

Vu le courrier d'acquisition de Monsieur MADELINE, Président de la CCEPC,

Vu les courriers de renonciation au droit de rétrocession des anciens propriétaires et de l'acquéreur évincé,

Considérant que la Ville est devenue propriétaire d'un terrain constructible de 9.000 m², cadastré section BC n° 78, 81, et 82, suite à l'exercice de son droit de préemption.

Considérant que le projet de construction d'un centre technique municipal a été abandonné sur ces parcelles,

Considérant que la Ville n'a plus l'utilité de ces parcelles et les a proposées à la vente,

Considérant les courriers de renonciation au droit de rétrocession des anciens propriétaires et de l'acquéreur évincé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder un terrain d'une surface de 4300 m² environ, qui sera à délimiter par le géomètre, provenant de la parcelle, cadastrée section BC n° 82 pour partie, au profit de la Communauté

de Communes Epernay Pays de Champagne, moyennant le prix principal de trente cinq euros (35,00 €) le mètre carré, net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition, à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4979

**2c- CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION
SITUEE 44, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A EPERNAY
AU PROFIT DE MONSIEUR GONDE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 16 septembre 2013,

Vu l'estimation de France Domaine, n° 2013-230 V 646 en date du 12 juillet 2013,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une maison d'habitation située 44, rue Jean-Jacques-Rousseau, cadastrée section I n° 1770,

Considérant que la Ville n'a plus d'intérêt à garder ce bien bâti, dans lequel d' importants travaux de remise en état sont nécessaires,

Considérant que sa vente à été confiée à plusieurs agences d'Epernay,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur GONDE, transmis par l'Agence Glob'Immo en date du 1^{er} septembre 2013,

DECIDE de vendre le bien situé 44, rue Jean-Jacques-Rousseau, cadastrée section I n° 1770 d'une contenance de 134 m² à Monsieur Thomas GONDE, au prix de cent quinze mille euros (115.000,00 €) net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4980

**2d- CREATIONS
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°13-4496 en date du 18 mars 2013 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2013,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant la mise en œuvre le dispositif d'accès à l'emploi titulaire,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet, un poste d'agent technique de 2ème classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires et un poste d'agent technique de 2ème classe à temps complet afin d'adapter le temps de travail de trois agents de la Direction de l'Education qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée de droit public,

Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché territorial pour optimiser la gestion et le suivi du patrimoine immobilier locatif de la Ville,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur des Affaires Culturelles à temps complet afin de remplacer un agent qui a sollicité sa mutation dans une autre collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de Chef du Service C.S.M.U. à temps complet afin de remplacer un agent qui a été muté dans une autre collectivité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création de 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, de trois postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires et d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires afin de mettre en œuvre le dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet, d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires et d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de prendre en compte l'évolution des besoins de la Direction de l'Education.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'attaché territorial pour optimiser le patrimoine immobilier locatif de la Ville et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché ou à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice 379 à 801 du grade d'attaché.

Article 4.- DECIDE la création d'un poste de Directeur des Affaires Culturelles à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché ou d'attaché principal ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice 379 à 801 du grade d'attaché ou de l'indice brut 504 à 966 du grade d'attaché principal.

Article 5.- DECIDE la création d'un poste de Chef du C.S.M.U. à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade de technicien principal de 2^{ème} classe ou de technicien principal de 1^{ère} classe ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de technicien principal de 2^{ème} classe, rémunéré sur la base de l'indice 350 à 614 du grade de technicien principal de 2^{ème} classe ou de l'indice brut 404 à 675 du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Article 6.- AUTORISE le Maire à signer les contrats et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 7.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché principal

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 6

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Techniciens

Grade : Technicien principal de 2^o classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Cadre d'emploi : Adjoint techniques

Grade : Adjoint technique de 2^o classe

Ancien effectif : 100

Nouvel effectif : 104

Grade : Adjoint technique de 2^o classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^o classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint d'animation de 2^o classe

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 11

Grade : Adjoint d'animation de 2^o classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation de 2^o classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 3

Article 8.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4981

**2e-TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu les articles 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 mai 2013 actualisant pour 2014 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Vu la délibération du 24 septembre 2012, fixant le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité,

Considérant la volonté de ne pas augmenter cette charge acquittée par les consommateurs finaux d'électricité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité applicable aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Epernay est maintenu à 8,28.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMITT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4982

2f-DECISION MODIFICATIVE N° 4
EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET PARKING

Ventilation des crédits pour la requalification du parking des Arcades.

- - 108 300,00 euros du chapitre 21 compte D 7PK752/821/21318/FINA (constructions autres bâtiments)
- - 167 500,00 euros du chapitre 21 compte D 7PK754/821/21318/BATI (constructions autres bâtiments)
- + 230 800,00 euros du chapitre 23 compte D 7PK754/821/2313/BATI (constructions)
- + 45 000,00 euros du chapitre 23 compte D 7PK750/821/2313/CSMU (constructions)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Régularisations de la TVA proratisée année 2012.

- - 1 200,00 euros du chapitre 66 compte D FIDETTE/66111/01/FINA (intérêts réglés à l'échéance)
- + 1 200,00 euros du chapitre 67 compte D 2CC232/251/678/FINA (autres charges exceptionnelles)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4983

2g-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 septembre 2013 et de la commission Affaires Sociales et Education du 11 septembre 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

1) Subventions d'action

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville)	4 780 €
Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14 (3ème acompte)	
Animations commerciales (acompte Semaine du Goût)	380 €
Animations commerciales (acompte Fêtes de Noël)	4 400 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
- Participation au Fêtes de Noël (hors dispositif FISAC)	28 000 €
Acompte de subvention d'action en fonctionnement	
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER	

<u>L'Ablette</u>	500 €
- Participation à l'organisation de la Fête nationale de la pêche et de l'eau le 2 juin 2013 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Racing Club Epernay Athlétisme</u>	14 000 €
Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Le Réveil</u>	13 200 €
Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif à temps partiel Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Rugby Epernay Champagne</u>	
- Participation au financement d'un poste d'Educateur sportif à temps partiel Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	9 050 €
<u>Collège Terres Rouges – Réseau de Réussite Scolaire</u>	5 000 €
- Participation au projet « Des quartiers qui bougent » (2012-2013) Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI	
<u>Union Nationale des Sports Scolaires</u>	2 500 €
- Soutien au sport scolaire Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
2) <u>Subventions exceptionnelles</u>	
<u>4L Trophy</u>	300 €
- Participation à l'organisation de la 17 ^{ème} édition du 4L Trophy « The Trophy Girls » Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 EDUC PROJETJEUN	
3) <u>Subvention d'équipement</u>	
<u>Le Salmanazar</u>	10 000 €
- Aide à l'acquisition de matériel Imputation budgétaire : 20418 30 CAC 267 CULT	

Association des Centres de Vacances d'Epernay et sa région (ACVER)

2 500 €

- Participation à l'acquisition de matériel (équipement literie aux normes des lits superposés et sèche-linge industriel)

Imputation budgétaire : 2EC 234 64 2042 EDUC

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à ces attributions.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4984

**3a-FRAIS DE SCOLARITE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS
LES ÉCOLES PUBLIQUES D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212.8 du code de l'éducation,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 11 septembre 2013,

Considérant que le code de l'éducation dispose que les communes de résidence participent aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, situées sur une commune extérieure et accueillant des enfants domiciliés sur leurs territoires.

Considérant que cette contribution est obligatoirement due dans le cadre de dérogation accordée pour certaines contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, fratrie, raisons médicales ou encore accueil dans une classe spécialisée,

Considérant que le calcul de cette contribution tient compte du nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève sur la base des dépenses de fonctionnement des écoles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2013-2014 :

2 092 euros pour un élève scolarisé en maternelle,

753 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7474-20-201 et 7475-20-201 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4985

**3b-DON DE MOBILIER COMMUNAL RÉFORMÉ DE LA VILLE
D'EPERNAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ASFELDOIS**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-1 et L 2141-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales et Education en date du 11 septembre 2013,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Asfeldois dispose de la compétence scolaire et à ce titre organise l'activité de l'école de Roizy,

Considérant l'incendie survenu le 10 septembre dernier, détruisant l'établissement scolaire de la commune de Roizy,

Considérant que la Ville d'Epernay dispose de mobilier scolaire retiré des écoles communales suite au renouvellement de mobilier plus adapté et fonctionnel,

Considérant que ce mobilier n'a pas vocation à être remis en circulation, dans les écoles,

Considérant la volonté d'apporter son soutien à la Communauté de Communes de l'Asfeldois en contribuant à l'équipement en mobilier scolaire de 2 classes,

Considérant que le mobilier scolaire étant affecté au service public de l'enseignement, il convient de le déclasser préalablement à toute aliénation ou don,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au déclassement du mobilier scolaire dont la liste est jointe en annexe,

DECIDE de le céder à titre gratuit à la Communauté de Communes de l'Asfeldois,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4986

**4a-CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES SEANCES
CINEMATOGRAPHIQUES « CONNAISSANCE DU MONDE »**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2013,

Vu le projet de partenariat pour les séances cinématographiques « Connaissance du Monde », entre la ville d'Epernay, le cinéma « Le Palace » et la Société TERRE DES MONDES.

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 septembre 2013,

Considérant que dans le cadre du développement de l'activité culturelle et cinématographique sparnacienne une programmation de séances « connaissance du monde » est organisée,

Considérant que la Ville souhaite participer à cette programmation en relayant les informations relatives aux séances sur les différents supports de communication dont elle dispose,

Considérant qu'elle souhaite également participer financièrement à cette opération en attribuant au Palace en supplément de la rémunération visée par la société Terre des Mondes, un forfait de 200,20 € par projection,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de ce partenariat au sein d'une convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6228/30/CAC267 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4987

**4b-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PIANO ET DU FOYER
DU THEATRE GABRIELLE-DORZIAT A L'ECOLE INTERCOMMUNALE
DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 septembre 2013,

Considérant que, par délibération en date du 25 juin 2007, la mise à disposition du piano de concert Steinway D, n° 347004, du foyer du Théâtre Gabrielle-Dorziat ainsi qu'un nombre suffisant de sièges, attachés entre eux, permet à l'Ecole Intercommunale de Musique d'Epernay et sa Région d'organiser les auditions et concerts organisés au cours de l'année scolaire et d'accueillir du public,

Considérant que les élèves de l'Ecole peuvent ainsi effectuer leurs prestations dans des conditions optimales, selon le calendrier prévu à l'annexe 1 de la présente convention ci-annexée, dans l'attente de l'installation de l'Ecole dans les locaux qu'elle occupera au sein de la nouvelle Maison des Arts et de la Vie Associative,

Considérant la nécessité de définir les droits et obligations de chacune des parties au sein d'une convention,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, ci-annexée, avec l'Ecole Intercommunale de Musique d'Epernay et sa Région,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Ecole Intercommunale de Musique et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4988

**4c-PREFIGURATION DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2013,

Vu la préfiguration du Contrat Territorial Lecture (CTL) prévue en 2013,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 septembre 2013,

Considérant que la Ville souhaite s'engager avec la Direction Régionales des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne dans une démarche de Contrat Territoire Lecture.

Considérant que ce dispositif invite les différents acteurs éducatifs, sociaux et culturels à se réunir, se concerter et se mobiliser ensemble pour assurer un meilleur accès au livre et au numérique.

Considérant qu'avant de se mettre en place un CTL doit être préfiguré par la constitution d'un groupe de travail, la réalisation d'un diagnostic, la mise en place d'actions de préfiguration,

Considérant que cette opération est subventionnable par l'Etat à hauteur de 60 %, soit 10 000 €,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de la préfiguration du CTL estimée à 16 600 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4989

**4d-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR »
POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION THEATRALE
« LA SEULE CERTITUDE QUE J'AI, C'EST D'ÊTRE DANS LE DOUTE »**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 septembre 2013,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, une représentation intitulée « LA SEULE CERTITUDE QUE J'AI, C'EST D'ÊTRE DANS LE DOUTE », le lundi 7 octobre 2013 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 4 500 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « LA SEULE CERTITUDE QUE J'AI, C'EST D'ÊTRE DANS LE DOUTE »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267
EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4990

**4e-REGLEMENT DU MARCHÉ DOMINICAL
DE LA PLACE AUBAN-MOËT**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L2121-29, L2212-1 et 2 et L2224-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 1951 relative à la création d'un marché,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 septembre 2013,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'assurer l'approvisionnement des marchés, la protection des consommateurs, la sécurité et la tranquillité publique, la commodité de la circulation sur les marchés et les abords

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement du marché dominical,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le règlement du marché dominical.

APPROUVE le nouveau règlement du marché dominical, ci annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4991

**4f-SIGNATURE DE LA CONVENTION GROUPEMENT TERRITORIAL
POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION EN CHAMPAGNE-
ARDENNE « ORIENTATION POUR TOUTES ET TOUS »
SUR LE TERRITOIRE D'EPERNAY ET SA REGION**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4111-1 et suivants, ainsi que les articles R 4311-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil régional n° DCR-FP-0912-56 de décembre 2011, rendue exécutoire en décembre 2011,

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Régional n°CP2012.04.16/C03-B2401 du 16 avril 2012 rendue exécutoire le 19 avril 2012,

Vu l'avis de la commission animation et attractivité de la Ville du 10 septembre 2013,

Considérant que la Région Champagne Ardenne a impulsé une dynamique de mise en réseau des acteurs de l'orientation en vue de définir un cadre de fonctionnement commun à l'échelon de la région pour mettre en œuvre un Service Public de l'orientation,

Considérant la volonté d'engager le Point Information Jeunesse dans la démarche de labellisation « Service Public de l'Orientation »

Considérant que la Ville d'Epernay dispose d'un Point Information Jeunesse identifié comme l'un des acteurs de l'orientation du territoire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de faciliter la labellisation puis la mise en œuvre du Service Public de l'Orientation.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4992

**4g- DEMANDE DE CLASSEMENT
EN CATEGORIE II DE L'OFFICE DE TOURISME
« EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE »**

RAPPORTEUR : BENOÎT MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L 133-1 et suivants et D 133-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices du tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2008 portant classement trois étoiles de l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région,

Vu la proposition l'Office de Tourisme EPERNAY 'Pays de Champagne',

Considérant que l'Office de Tourisme EPERNAY 'Pays de Champagne' est actuellement engagé dans une démarche visant à obtenir le label « Qualité Tourisme »,

Considérant que pour finaliser ce dossier, une demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie II 'nouveau classement' doit être adressée à la Préfecture,

Considérant que l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices du tourisme énonce que les offices de tourisme existants à la date de l'arrêté disposent d'un délai expirant au 31 décembre 2013 pour obtenir leur nouveau classement.

Considérant l'opportunité de solliciter le classement de l'Office de Tourisme Pays de Champagne en catégorie II,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de classement de l'Office de Tourisme Pays de Champagne en catégorie II,

SOLLICITE auprès du représentant de l'Etat le classement L'Office de Tourisme EPERNAY 'Pays de Champagne' en catégorie II

Adopté à l'unanimité. (M. Benoît MOITTIE ne prend pas part au vote.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAux, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4993

**5a-APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATIONS
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, R 123-19, R123-24 et R 123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'Epernay,

Vu l'arrêté municipal n° 13-686 en date du 18 avril 2013 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modifications du PLU, qui s'est déroulée du 13 mai 2013 au 17 juin 2013,

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de la dite enquête ne justifient pas de changement du projet de modifications du PLU,

Considérant que les deux modifications portent sur la modification du zonage au lieu-dit « Beausoleil » et sur la modification de l'article UD 11 – aspect extérieur, du règlement du PLU pour le quartier Belle Noue,

Considérant que le projet de modifications du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le dossier de modifications du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

DIT que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal. Elle sera, en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

DIT que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Epernay et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Étaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMIT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4994

**5b-MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR
LE RAVALEMENT DE FACADES**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 30 juin 2003 relative au lancement de la première campagne de ravalement de façades, fixant les conditions générales d'octroi des aides municipales et précisant que *"les propriétaires, dont les immeubles sont situés dans les périmètres des campagnes suivantes, pourront bénéficier, à titre dérogatoire et après avis de la commission d'attribution de subvention, d'une aide pour des travaux de rénovation de leur façade"*,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme et Architecture le 7 décembre 2012 et complété le 29 mars 2013 par Monsieur PHILIP,

Vu la proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Considérant que la délibération du 30 juin 2003 précise que *« l'aide municipale de base est à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux subventionnables plafonné à 4 473,47 € et que certaines majorations, pouvant aller jusqu'à 30 % du coût TTC des travaux subventionnables plafonné à 6 860, 20 € seront possibles et examinés par la commission municipale avant délibération du Conseil Municipal »*,

Considérant que les majorations tiennent compte d'une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant que la position d'angle de l'immeuble sis 2, rue Jean-Thévenin et les travaux entrepris justifient une majoration de 20 % à 30 % de la subvention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur François PHILIP pour l'immeuble sis 2, rue Jean-Thévenin, une subvention majorée de 20 % à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 16 910, 12 €, fixant le montant maximum de la subvention à 5 073, 04 €.

Adopté à la majorité (32 pour – 3 abstentions : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M.LAADAM.).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 4e, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN, présente à partir du rapport 4e.

Etaient excusés et représentés : M. Nicolas SCHMITT, représenté par Mme Marie-Claude GARZA, M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4995

6-COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) le 8, 29 juillet et 8 août 2013, de mettre, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un jardin sis lieudit « La Femme Morte », à la disposition de :

-M. Rachid ALBAY d'une superficie de 161 m² pour la période du 10 juillet 2013 au 31 décembre 2014.

-M. et Mme LORAS d'une superficie de 289 m² pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2013.

-M, Mme et Melle MAUGET d'une superficie de 210 m² pour la période du 15 août 2013 au 31 décembre 2013.

Et ce, moyennant une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 Euros l'are. Cette mise à disposition sera renouvelable annuellement, le 1^{er} janvier de chaque année, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

2°) Le 9 juillet 2013, dans le cadre des vacances d'été, de louer 3 véhicules 9 places auprès de la société AUTOMOTOR, afin de pouvoir transporter les pré-ados, et ados, pour le séjour au Chalet de l'Arcanière à Notre Dame de Bellecombe du 15 juillet au 29 juillet 2013 inclus, et ce, moyennant la somme de 819,73 € T.T.C.

3°) Le 12 juillet 2013, de souscrire les services de la société CIRIL pour la maintenance des logiciels CIVIL NET FINANCES & CIVIL NET RH, à compter du 1^{er} octobre 2013 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sans que toutefois la durée globale n'excède 3 ans soit jusqu'au 30 septembre 2016.

4°) Le 16 juillet 2013, de conclure un marché pour la maintenance et l'entretien des équipements techniques et la télésurveillance des bâtiments de la Ville et du C.C.A.S d'Epernay avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : OTIS, « maintenance et entretien des ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques et plateformes handicapés », et ce, moyennant la somme de 18 378,93 € T.T.C. par an.

-lot n° 3 : SCHINDLER, « maintenance et entretien des portes piétonnes, portes de garage motorisées ou manuelles, rideaux métalliques, rideaux coupe-feu et portails », et ce, moyennant la somme de 9334,00 € T.T.C. par an.

-lot n° 4 : INEO ENERSYS, « Maintenance et entretien des alarmes intrusion et des systèmes de contrôle d'accès », et ce, moyennant la somme de 4 931,11 € T.T.C. par an.

-lot n° 5 : B.E.S, « Maintenance et entretien des groupes électrogènes », et ce, moyennant la somme de 2 375,26 € T.T.C. par an.

-lot n° 6 : PERIN TELESURVEILLANCE, « Télésurveillance des alarmes intrusion », et ce, moyennant la somme de 1 449,82 € T.T.C. par an.

5°) Le 23 juillet 2013, de conclure un marché pour la fourniture, la livraison, la mise en place et la maintenance de trois installations wifi extérieures avec la société CAP INFORMATIQUE, et ce, moyennant la somme de 25 121,71 € T.T.C.

6°) Le 25 juillet 2013, de conclure un marché pour l'entretien des toitures-terrasses de la Ville d'Épernay avec l'entreprise suivante :

-SOPREMA ENTREPRISE SAS, et ce, moyennant la somme de 20 000 € T.T.C. maximum par an, estimé à 10 620,39 € T.T.C. par an.

7°) Le 25 juillet 2013, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de modification du réseau de chauffage urbain pour le square Messenger avec l'entreprise DALKIA, et ce, moyennant la somme de 27 896,75 € T.T.C.

8°) Le 30 juillet 2013, de conclure un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement dans la Maison des Parents et de l'Enfant avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : MELODA, « faux-plafonds », et ce, moyennant la somme de 21 363,68 € T.T.C.

-lot n° 2 : SARL PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE, « Electricité », et ce, moyennant la somme de 10 433,90 € T.T.C.

9°) Le 30 juillet 2013, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de chauffage, d'électricité, de calorifuge et de désembouage dans divers sites avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : POTHELET, « Groupe scolaire Belle Noue : travaux de terrassement », et ce, moyennant la somme de 14 210,87 € T.T.C.

-lot n° 2 : E.I. JEROME MORLET, « Groupe scolaire Belle Noue : remplacement du réseau enterré », et ce, moyennant la somme de 8 914,98 € T.T.C.

-lot n° 3 : E.U.R.L.R'ELEC, « Télégestion et report commande centrale d'air à la médiathèque Daniel-Rondeau – pose d'une sonde d'ambiance à l'école maternelle Belle Noue », et ce, moyennant la somme de 11 987,51 € T.T.C.

-lot n° 4 : E.I. JEROME MORLET, « désembouage du réseau de chauffage dans divers sites », et ce, moyennant la somme de 5 423,86 € T.T.C.

-lot n° 5 : TRAVISOL, « fourniture et mise en place de calorifuge dans divers sites », et ce, moyennant la somme de 14 160,63 € T.T.C.

10°) Le 5 août 2013, de mettre à la disposition de l'Association Magenta Badminton Club, des installations sportives, pour la saison 2013/2014, à savoir du 2 septembre 2013 au 6 juillet 2014. Le montant de la redevance sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements.

11°) Le 6 août, et le 2 septembre 2013, dans le cadre de la manifestation intitulée « Habits de Lumière » de confier à :

-l'association PLASTICIENS VOLANTS, la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'une parade spectacle aérienne et d'un final, les 13 et 14 décembre 2013 à partir de 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 53 420,24 € T.T.C.

-la société « Arts et Spectacles Production », l'organisation d'un spectacle intitulé « Colorature, Mrs Jenkins et son pianiste », le 14 décembre 2013 à 20 H 30, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 6 224,50 € T.T.C.

12°) Le 6 août 2013, de consentir à M. et Mme GERARD une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis au rez-de-chaussée gauche de l'immeuble 2, rue d'Anjou, du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014, et ce, moyennant la somme de 365,53 € par mois.

13°) Le 6 août 2013, de consentir à Mme CORNET une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III en duplex sis au 3^{ème} et 4^{ème} étages, 1, rue du professeur Langevin, du 17 août 2013 au 31 juillet 2014, et ce, moyennant la somme de 558,45 € par mois.

14°) Le 19 août 2013, de mettre à la disposition de l'Association A.M.V. Epernay Mon Phai Minh Long, le dojo sis rue René-Lemaire en vue de l'organisation d'activités sportives à compter du 26 août 2013, et ce, pour une durée d'un an. Le montant de la redevance sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements.

15°) Le 26 août 2013, de contracter auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 2 000 000 € afin de financer une partie des besoins d'investissement de la Ville pour 2013.

16°) Le 28 août 2013, de consentir à M. VIEIRA une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III, sis au rez-de-chaussée droit, 7 allée de la Montagne Pelé, du 28 août 2013 au 27 août 2014, et ce, moyennant la somme de 384 € par mois.

17°) Le 28 août 2013, de conclure un marché pour la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) avec le groupement suivant :

-URBANISME AMENAGEMENT ARCHITECTURE (mandataire)

-COMAL-PACT 51

Et ce, moyennant la somme de 78 738,66 € T.T.C.

18°) Le 29 août 2013, d'abroger les décisions existantes portant création et modification de la régie pour les activités périscolaires et extrascolaire et d'en prendre une nouvelle, suite à un changement de dénomination, de nature des recettes encaissées, des nouveaux modes de recouvrement et d'une augmentation du montant de l'encaisse.

19°) Le 29 août 2013, de modifier la régie de recettes de la Cuisine Centrale et d'actualiser l'adresse suite à un changement de dénomination, aux nouveaux modes de recouvrement ainsi qu'à l'augmentation du montant de l'encaisse.

20°) Le 29 août 2013, d'accepter les indemnités de :

-2 149 euros correspondant à l'estimation de la remise en état de la borne de sortie du parking Gallice, endommagée suite à une manœuvre par un automobiliste, le 3 novembre 2012.

-1 681,31 euros correspondant à la remise en état du mur du cimetière de la Villa, déduction faite de la franchise de 1 000 euros, suite à un feu de poubelles en date du 3 février 2013.

21°) Le 29 août 2013, d'organiser en collaboration avec Fabrice BACKES une exposition de peintures et illustrations, du 10 septembre au 5 octobre 2013, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 250 € T.T.C.

22°) Le 29 août 2013, d'organiser avec la collaboration d'Agnès DESCHAMPS un spectacle de contes « Cric ! c'est magique ! », à la médiathèque Daniel-Rondeau, le 26 octobre 2013 à 10 H 30, et ce, moyennant la somme de 346 € T.T.C.

23°) Le 29 août 2013, d'organiser avec la collaboration d'Agnès DESCHAMPS un spectacle de contes « La mère des Pommes », à la médiathèque centre-ville, le 16 octobre 2013 à 15 H 00, et ce, moyennant la somme de 346 € T.T.C.

24°) Le 29 août 2013, d'organiser une exposition, en collaboration avec l'association du G10 qui met 16 panneaux à la disposition de la Ville d'Epernay, à la médiathèque centre-ville, du 6 septembre au 15 octobre 2013, et ce, à titre gracieux.

25°) Le 29 août 2013, de céder à la Mairie d'Avize une balayeuse de voirie Citynet, devenue vétuste, et ce, pour la somme de 1 500 euros.

26°) Le 30 août 2013, d'introduire une requête aux fins de référé instruction à l'encontre des sociétés PENA & PENA, EVTP, COUP D'ECLAT ainsi qu'à la Société ZEKTON, et de confier à Me NOURDIN, le dossier aux fins de représenter la Ville d'Epernay et de défendre ses intérêts dans cette affaire et ses suites devant toute juridiction compétente.

27°) Le 30 août 2013, d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire l'opposant à la société EVTP, concernant la suspension de paiement de deux factures.

28°) Le 30 août 2013, de conclure un marché complémentaire à la maîtrise d'œuvre relatif à l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier Bernon du quartier Bernon avec la société AXIS ARCHITECTURE, et ce, moyennant la somme de 148 245,82 € T.T.C.

29°) Le 2 septembre 2013, de conclure un marché pour la réalisation de missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé (S.P.S.) et de coordination système de sécurité incendie (S.S.I.) avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1A : QUALICONSULT S.A.S, « réhabilitation de l'ancien parking Lalo – Mission de contrôle technique », et ce, moyennant la somme de 4 784 € T.T.C.

-lot n° 1B : S.A.R.L CS BTP 51, « réhabilitation de l'ancien parking Lalo – Mission de coordination S.P.S. », et ce, moyennant la somme de 2 725,68 € T.T.C.

-lot n° 2A : QUALICONSULT S.A.S, « Ancien centre commercial du quartier de Bernon – Mission de contrôle technique », et ce, moyennant la somme de 5 860,40 € T.T.C.

-lot n° 2B : S.A.R.L CS BTP 51, « Ancien centre commercial du quartier de Bernon – Mission de coordination S.P.S. », et ce, moyennant la somme de 2 725,68 € T.T.C.

-lot n° 3A : QUALICONSULT S.A.S, « Requalification Parking des Arcades – Mission de contrôle technique », et ce, moyennant la somme de 8 970 € T.T.C.

-lot n° 3B : CS BTP 51, « Requalification Parking des Arcades – Mission de coordination S.P.S. », et ce, moyennant la somme de 4 279,29 € T.T.C.

-lot n° 3C : QUALICONSULT SECURITE, « Requalification Parking des Arcades – Mission de coordination S.S.I. », et ce, moyennant la somme de 2 870, 40 € T.T.C.

30°) Le 4 septembre 2013, de passer l'avenant n° 1 à la mise à disposition temporaire d'équipements légers de plaisance à la S.A.R.L Blue Nautic.

31°) Le 4 septembre 2013, de conclure un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de l'Opération de Renouvellement Urbain avec l'entreprise PERSPECTIVES URBAINES ET SOCIALES, et ce, moyennant la somme de 72 776,60 € T.T.C.

32°) Le 5 septembre 2013, dans le cadre de la manifestation « Escales Africaines » de mettre à la disposition de l'Association Epernay Jumelages, le véhicule réfrigéré immatriculé 832 AKJ 51 et de huit containers chauds de la Cuisine Centrale, du 6 septembre 2013 à partir de 14 H 00 au 8 septembre 2013 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

33°) Le 6 septembre 2013, de passer un avenant n° 1 au lot n° 1 du marché relatif au programme de réfection de voirie – Année 2013 avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST, et ce, moyennant la somme de 30 795,56 € T.T.C.

34°) Le 6 septembre 2013, de passer un avenant n° 2 au marché relatif aux travaux de grosses réparations sur la voirie communale, avec l'entreprise COLAS EST, portant le maximum du marché à 690 000 € H.T (au lieu de 600 000 € H.T), afin de faire procéder aux travaux de voirie consécutifs au violent orage du 19 juin dernier.

35°) Le 10 septembre 2013, de consentir à de M. MARCHAL, une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, concernant le logement de type IV, sis au 1^{er} étage gauche, 7, allée de la Montagne Pelée, du 13 septembre 2013 au 31 août 2014, et ce, moyennant la somme de 480 € par mois.

36°) Le 12 septembre 2013, dans le cadre du portail famille, de souscrire les services de la société PAYBOX pour un service de paiement sécurisé en ligne des prestations d'accueil péri-scolaires. Le contrat prend effet, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de la même année. Il sera ensuite prolongé tacitement par période d'un an dans la limite de deux fois, et ce, moyennant la somme de 290 € H.T payable une fois, correspondant au prix de la licence à laquelle s'ajoute une redevance annuelle de 300 € H.T.comprenant le coût des 100 premières transactions.

37°) Les 8, 16, 19, 26, 29 juillet, 22 août, 5 septembre 2013, de mettre :

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme WATELET, du 13 septembre à 17 H 00 au 16 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-M. NOUNA, du 27 septembre à 17 H 00 au 30 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant La somme de 132 €.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-la Mutualité Sociale Agricole, les vendredis 19 juillet, 23 août, 13 septembre, 25 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2013 de 13 H 30 à 16 H 45, et ce, à titre gracieux.

-Mme EL IDRISI, du 26 octobre à 9 H 00 au 27 octobre 2013 à minuit, et ce, moyennant la somme de 126 €.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, les jeudis 19 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2013, 9 janvier 2014, 13 février 2014, 10 avril 2014, 15 mai 2014 et 12 juin 2014, de 19 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la Confédération Nationale du Logement, le 24 septembre 2013, de 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'E.F.A de la Marne, du 11 octobre à 18 H 00 au 14 octobre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Epernay Jumelages, du 6 septembre à 18 H 00 au 9 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-le Club de Prévention, du 17 septembre à 13 H 30 au 18 septembre 2013 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-L'A.S.A.S.M, le 17 octobre 2013 de 9 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-M. CHARPENTIER, du 20 septembre à 17 H 45 au 23 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-M. BERGOT, du 13 septembre à 17 H 45 au 16 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme PEREIRA, du 22 novembre à 17 H 45 au 25 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme CREPOT, du 15 novembre à 17 H 45 au 18 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-le Piccolo Théâtre de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-le Groupe d'Entraide Mutuelle – Atelier Solidaire, tous les mardis de 16 H 30 à 18 H 30 à partir du 2 septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

-la Sauvegarde de la Marne, tous les 3èmes mercredi du mois de 14 H 00 à 17 H 00, à partir du 11 septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

38°) Les 20, 26, juin, et 3 juillet 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4862 à 4864, 4870 à 4876, 4892 à 4893, 4930 à 4939, 4948 à 4950 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 27.09.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services